

## Compte rendu d'audience

### Comité technique Inter-régional Grand-Ouest de report fixé au 29 septembre 2021

Le 17 septembre dernier, faute de quorum le CTIR ne s'est pas tenu. Comme nous vous l'avions indiqué dans notre précédente communication, nous avons senti une certaine distance de la part du directeur Inter-régional, et un malaise général au sein de cette instance « de rentrée ». La date du 29 septembre nous a été imposée pour le report du CTIR, et, sans autre discussion, la séance a été levée, « *merci, au revoir* ».

Réunis le 29 septembre, à l'ouverture des débats, la CGTPJJ constate que seules deux Organisations syndicales, la CGTPJJ et l'UNSA, sont représentées. On nous indique que le SNPES a adressé un mail informant de leur absence. La CFDT s'est excusée de ne pouvoir se rendre disponible. FO n'est pas représentée. Le directeur inter-régional nous remercie de nous être déplacés. Comme le règlement des Comités Techniques le prévoit, l'absence de quorum à cette seconde instance de report n'empêche pas le CTIR d'avoir lieu, et l'instance sera réputée avoir été tenue. Le directeur Inter-régional propose aux deux OS présentes la lecture de leurs éventuelles déclarations.

La CGTPJJ n'en présente pas de nouvelle puisque nous avons communiqué nos positionnements et nos inquiétudes lors de l'ouverture du CTIR le 17 septembre (déclaration préliminaire du 17 septembre ci-dessous).

L'UNSA fait lecture d'une déclaration Liminaire. S'ensuit un long échange entre l'UNSA et le directeur Inter-régional qui apporte en direct des éléments de réponses aux questions soulevées par leurs représentants.

Puis, le directeur inter-régional ouvre les débats sur le premier point à l'ordre du jour sur le **bilan social**.

Il est rappelé qu'il faut désigner un secrétaire de séance, et c'est le tour de la CGTPJJ. Il aura donc fallu plus de vingt minutes pour que notre représentant ait la parole.

La CGTPJJ fait immédiatement état du manque de considération et d'un sentiment de ne pas avoir bénéficié de la même attention de la part de la DIR en réponse à notre déclaration préliminaire du 17 septembre. Nous exprimons notre effarement à voir le dialogue avec les OS ainsi balayé, selon des considérations que nous ne comprenons pas, et qui montre le peu d'intérêt qui y est accordé.

Nous constatons aussi qu'au-delà des OS qui ne sont pas représentées, aucune Direction Territoriale n'est présente à ce CTIR. Nous sommes donc forcés de constater que le CTIR est clairement devenu une coquille vide. Et alors que les sujets abordés restent primordiaux face aux enjeux de la PJJ et de ses missions, d'autant plus dans ce contexte de réforme, la communication est bien compartimentée. Ainsi, même si des informations importantes sont apportées par la DIR au cours des débats sur les sujets qu'elle soumet au Comité Technique, les avis, les positionnements, les questionnements des OS ne seront pas entendus par les DT. Au même titre les éventuelles remarques des DT échappent de fait aux OS. Les Directions territoriales étant écartées de ces échanges, comment croire en une cohérence d'articulation entre la DIR et les territoires ?

Il faut donc se rendre à l'évidence, la PJJ maintenant c'est l'entre-soi des décisionnaires, la verticalité et les représentants des personnels ne sont là que pour le décor !

Dans ces conditions, la CGTPJJ a fait le choix de ne pas participer à cette mascarade, ni d'en devenir un complice passif. Le représentant élu a quitté la séance sur le champ, sans aucune réaction de la part de l'administration.

**CGT-PJJ GRAND OUEST**  
**UD CGT 35**

31, boulevard du Portugal 35000 RENNES Tel : 06-86-07-45-63 ou 06-23-56-88-81  
*Pour nous rejoindre et adhérer, contactez-nous [cgtppj-grandouest@protonmail.com](mailto:cgtppj-grandouest@protonmail.com)*



Rennes le 16 septembre 2021

## DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE CGTPJJ

### pour le Comité technique Inter-régional Grand-Ouest du 17 septembre 2021

A quelques jours de l'entrée en application de la réforme CJPM, l'état des lieux de la PJJ que ce soit au niveau National, ou au niveau de notre inter-région, ne fait pas rêver.

Selon nos estimations, à l'horizon du mois de décembre 2021, à peine 25 % des personnels de la PJJ seront formés aux changements qu'impliquent cette réforme. Et pourtant nous avons pesé de tout notre poids pour faire reculer la date d'application de 6 mois. Autant dire que le fiasco est annoncé, et ce sont évidemment les jeunes, les familles, les personnels de la PJJ, et l'institution judiciaire des mineurs dans son ensemble qui seront les grands perdants.

Nous ne pouvons que regretter que la DPJJ n'ait pas fait le choix de mettre des moyens conséquents pour donner un nouveau souffle à nos missions, puisque c'est ce que souhaitait le ministère quand il a fait le choix de démanteler l'ordonnance de 45. Etait-il vraiment question de faire plus vite, mieux, et avec de meilleurs résultats ? On peut en douter.

Nous constatons que les effectifs des titulaires restent identiques, que le recours aux contractuels peu formés s'intensifie, que la politique de développement de l'hébergement PJJ est au point mort, voire s'amenuise, que les milieux ouverts ne sont pas prêts à absorber la Mise à l'Épreuve Éducative et son lot de « modules », que les demandes de RRSE s'intensifient, que les audiences se multiplient pour absorber tous les dossiers en cours... La désorganisation est déjà palpable, et pourtant, pas question de rediscuter les normes de prise en charge !

A l'instar de l'application du « bloc peine » en mars 2019, la PJJ n'est pas prête... Prétendre le contraire n'arrange que ceux qui y croient, ou qui veulent donner l'illusion d'une réforme qui se déroule comme sur le papier.

Décidément notre Institution manque d'ambition et de réalisme. De là à dire qu'elle œuvre à son propre déclin au profit du secteur associatif...cela devient de plus en plus questionnant. Le CJPM sera-t-il l'acte déclencheur du retrait du service public et de la privatisation de la justice « éducative » des mineurs ?

Ce premier CTIR « de rentrée », après un an de boycott, marque l'arrivée d'une nouvelle direction Inter-régionale, mais aussi l'aboutissement d'une nouvelle ère de « gestion » de l'administration publique : la fin des CAP, les mutations sur profilage, les primes au mérite...

Les conditions de travail sont également en pleine mutation. Quel mode de télétravail ? Quelle place à la « spécialisation » ? Quelle plus-value d'avoir recours à de nouveaux logiciels et à la dématérialisation partout ?

Tout ceci conduit à une déstructuration de nos manières de travailler, à l'isolement des agents, à l'individualisation dans l'exercice des missions. Et par conséquent le sens commun, la culture collective et la solidarité se diluent voire se perdent...

Mesdames et messieurs les décideurs, prenez garde, à trop vouloir tout chambouler, ce qui sera détruit ne sera pas retrouvé. Ce ne sont pas les déclarations de bonnes intentions qui suffiront à nous convaincre. Ce sont les actes, et les constats à très court terme.

**CGT-PJJ GRAND OUEST**  
**UD CGT 35**

31, boulevard du Portugal 35000 RENNES Tel : 06-86-07-45-63 ou 06-34-22-34-98  
*Pour nous rejoindre et adhérer, contactez-nous [cgtppj-grandouest@protonmail.com](mailto:cgtppj-grandouest@protonmail.com)*

**CGT-PJJ GRAND OUEST**  
**UD CGT 35**

31, boulevard du Portugal 35000 RENNES Tel : 06-86-07-45-63 ou 06-23-56-88-81  
*Pour nous rejoindre et adhérer, contactez-nous [cgtppj-grandouest@protonmail.com](mailto:cgtppj-grandouest@protonmail.com)*